



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE EN ROYANS

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Rémi SAUDAX, Maire.

Date de la convocation et date d'affichage : Le 3 du mois de février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents : M. Rémi SAUDAX, Maire, M. Denis PARMENTIER et Mmes Fanny LONGUET, Laurence BUSSAC, adjoints, MM. Georges DA COSTA MOREIRA, Nicolas BERNAUS, Alain NAVARRO, Mathieu RUSSO, et Mmes Karine BRUYERE et Mathilde BERTHET, **conseillers municipaux.**

Absents excusés : Mmes Perrine BREYTON, Nathalie LEGEAI et M. Romuald-Davy DOUCIN

Pouvoir : Perrine BREYTON ayant donné pouvoir à Rémi SAUDAX

M. Denis PARMENTIER a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20h, constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

I/ **Projet de délibération :**

D_2023_02_01 : Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police pour un aménagement sécurisé d'une partie du village

I/ Projet de délibération :

OBJET DE LA DELIBERATION N° D 2023 02 01 : Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police pour un aménagement sécurisé d'une partie du village

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser des aménagements routiers pour sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse et sécuriser une partie du village, dont l'accès à l'école primaire.

Ces aménagements comprennent la limitation de vitesse avec rétrécissement de différentes voies avec véhicules prioritaires entrants et sortants, la pose de panneaux réglementés et la création de places de parkings sur la RD 76 et la RD 209 et dont place « arrêt minute ».

Il précise que cet aménagement peut faire l'objet de subventions au titre des amendes de police, le CETOR n'intervenant pas.

Monsieur le Maire fait part des arrêtés municipaux N° A_04_2023 et A_05_2023 du 5 janvier 2023 et de l'arrêté départemental N° STJ-2023-1-AOT du 27/01/2023.

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise de Signaux Girod qui concerne l'achat de

panneaux et de fournitures pour un montant estimatif HT de 3 590.97€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- EMET un avis favorable à cet aménagement.
- ACCEPTE les devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 3 590.97HT €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires en investissement, dépenses et à passer toutes écritures comptables pour la mise en place de cette décision.

La séance est levée à 20h30

**Fait et délibéré à Saint-Nazaire-en-Royans,
Le secrétaire de séance,
Denis PARMENTIER**

**Le Maire,
Rémi SAUDAX**